



Direction des Services Techniques

Conseil municipal du 17 mars 2023 DELIBERATION

Rapporteur : Jean CONTOU-CARRÈRE

Secrétaire de séance : Madame Flora LAPERNE

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33
Nombre de présent-e-s : 28
Nombre de votant-e-s : 33

Etaient présent-e-s :

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,
Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, M. Patrick MAILLET, Mme Brigitte ROSSI, M. Jean CONTOU-CARRÈRE, M. Stéphane LARTIGUE, Adjoints,
Mme Chantal LECOMTE, M. Philippe GARROTÉ, Mme Dominique QUEHEILLE, M. Raymond VILLALBA, M. Nicolas MALEIG, Mme Flora LAPERNE, M. Frédéric LOUSTAU, Mme Céline BODET, M. Saïd SOUITA, Mme Marie SAYERSE, M. Iñaki ECHANIZ, Mme Françoise STIOPHANE,
M. André LABARTHE, Mme Laurence DUPRIEZ, Mme Carine NAVARRO, Mme Patricia PROHASKA, M. Jean-Paul PORTESSÉNY, M. Daniel LACRAMPE, M. Clément SERVAT, Mme Nathalie PASTOR, Conseillers Municipaux.

Etaient représenté-e-s :

- Mme Anne BARBET donne pouvoir à M. Jean CONTOU-CARRÈRE
- Mme Emmanuelle GRACIA donne pouvoir à Mme Anne SAOUTER
- Mme Sabine SALLE donne pouvoir à Mme Chantal LECOMTE
- M. Patrick NAVARRO donne pouvoir à M. Raymond VILLALBA
- M. Jean-Luc MARLE donne pouvoir à Mme Carine NAVARRO

11 - AVENANT N°1 A LA CONVENTION POUR FOURNITURE D'EAU À LA COMMUNE DE BIDOS

Dans le cadre de la vente en gros, et par convention en date du 27 Juin 2013, la Commune d'Oloron Sainte-Marie assure l'alimentation en eau potable de la Commune de Bidos.

Cette dernière a transféré la gestion de son réseau d'eau potable au Syndicat Intercommunal d'Eau et d'Assainissement de la « Porte d'Aspe ».

De ce fait, il convient d'appliquer l'avenant à la convention joint au présent rapport, qui précise ce changement.

Conformément à la demande du Syndicat Intercommunal d'Eau et d'Assainissement de la « Porte d'Aspe », cette convention prend effet au 1^{er} Janvier 2023.

Après avis favorable du Conseil d'exploitation en date du 7 Mars 2023,

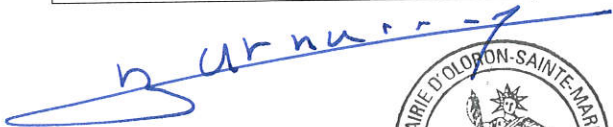



Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- **EMET** un avis favorable à ce rapport,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant ci-annexé.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 17 mars 2023.
Suivent les signatures.-

Le Maire,

AFFICHE LE 21.03.23




Bernard UTHURRY